



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune du LARDIN SAINT-LAZARE, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent DELAGE, Maire.

Date de la convocation : 10 avril 2018

Date d'affichage : 24 avril 2018

Membres présents : Monsieur Laurent DELAGE, Madame Liliane ANDRE, Monsieur Jean-Claude BERNATEAU, Madame Marie-José DELAS, Monsieur Olivier ROUZIER, Monsieur Gilles DELSOL, Monsieur Christian AUBRY, Monsieur Philippe BAUDOIN, Madame Isabelle COMBESCOT, Madame Sabine COUDER, Monsieur Pierre AUGUSTE, Madame Catherine SAURET.

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Monsieur Sébastien AYMARD (donne pouvoir à Monsieur Laurent DELAGE) ; Madame Jenny COULON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BERNATEAU) ; Monsieur Thomas LAUSEILLE (donne pouvoir à Madame Liliane ANDRE) ; Madame Marie-Jane DELAGE (donne pouvoir à Monsieur Pierre AUGUSTE).

Absents excusés : Monsieur Patrick PASSERIEUX ; Madame Alexandra VEZINE.

Absents : Madame Ludivine CAZORLA.

Secrétaire de séance : Madame Marie-José DELAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Votants	16

Ordre du jour

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

- 11-2018 Approbation des comptes de gestion 2017 : budget principal de la Commune, budget annexe du Centre de formation, budget annexe de l'Assainissement
- 12-2018 Approbation des comptes administratifs 2017 : budget principal de la Commune, budget annexe du Centre de formation, budget annexe de l'Assainissement
- 13-2018 Affectation des résultats 2017 : Budget principal de la commune
- 14-2018 Affectation des résultats 2017 : Budget annexe du Centre de formation
- 15-2018 Affectation des résultats 2017 : Budget annexe de l'Assainissement
- 16-2018 Dissolution du budget annexe de l'assainissement au 31 décembre 2017
- 17-2018 Taux de la fiscalité locale 2018
- 18-2018 Vote des budgets primitifs 2018

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

- 19-2018 Demandes de subventions : voyage scolaire

FINANCES LOCALES – DIVERS

20-2018 Acceptation d'une donation du Tennis Club Lardinois à la bibliothèque

COMMANDE PUBLIQUE

21-2018 Demande d'éclairage public Rue Fernand Christoflour

URBANISME

22-2018 Convention pour l'instruction des actes d'urbanisme par la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

ENVIRONNEMENT

23-2018 Eradication des luminaires boules par des luminaires LED

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h40.

Il présente le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2018.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

*Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour :
Amortissement du fonds de concours versé au SDIS*

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée les déclarations d'intention d'aliéner formulées par des administrés depuis le dernier conseil municipal.

Délibération n° 11-2018 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

Objet de la délibération : Approbation des comptes de gestion 2017 : Budget principal de la Commune, Budget annexe du Centre de formation, Budget annexe de l'Assainissement

Monsieur le Maire explique que le receveur municipal lui a transmis les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes pour l'exercice 2017.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver ces comptes de gestion, avec lesquels les comptes administratifs se trouvent en concordance.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Adopte** les comptes de gestion pour l'exercice 2017 du budget principal de la commune et des budgets annexes du centre de formation et de l'assainissement, sans observation, ni réserve ;

☞ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 12-2018 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET FISCALITE

Objet de la délibération: Approbation des comptes administratifs 2017 : Budget principal de la Commune, Budget annexe du Centre de formation, Budget annexe de l'Assainissement

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les comptes administratifs 2017 des budgets de la commune, du centre de formation et de l'assainissement.

En application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Jean-Claude BERNATEAU, élu président de séance, rapporte les comptes administratifs des différents budgets de l'année 2017, dressés par Monsieur le Maire, et donne acte de la présentation faite des comptes administratifs qui sont résumés par les tableaux ci-dessous.

↳ Budget principal de la commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2017		INVESTISSEMENT 2017		ENSEMBLE 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		1 189 374,45	217 338,42		217 338,42	1 189 374,45
Opérations de l'exercice	2 257 157,10	2 528 922,92	491 454,69	538 413,88	2 748 611,79	3 067 336,80
Totaux	2 257 157,10	3 718 297,37	708 793,11	538 413,88	2 965 950,21	4 256 711,25
Résultats de clôture	0,00	1 461 140,27	170 379,23	0,00	0,00	1 290 761,04
Restes à réaliser			570 988,37	55 727,00	570 988,37	55 727,00
Totaux cumulés	2 257 157,10	3 718 297,37	1 279 781,48	594 140,88	3 536 938,58	4 312 438,25
Résultats définitifs 2017		1 461 140,27	685 640,60			775 499,67

↳ **Budget annexe du Centre de formation**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2017		INVESTISSEMENT 2017		ENSEMBLE 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016	/	2 115,52	/	2 000,00	0,00	4 115,52
Opérations de l'exercice	84,48	13 670,28	0	0	84,48	13 670,28
Totaux	84,48	15 785,80	0	2 000,00	84,48	17 785,80
Résultats de clôture	/	15 701,32	/	2 000,00	/	17 701,32
Restes à réaliser			/	/	/	/
Totaux cumulés	84,48	15 785,80	0,00	2 000,00	84,48	17 785,80
Résultats définitifs 2017	/	15 701,32	/	2 000,00	/	17 701,32

↳ **Budget annexe de l'assainissement**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2017		INVESTISSEMENT 2017		ENSEMBLE 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016	/	129 337,59	117 059,49	/	117 059,49	129 337,59
Opérations de l'exercice	46 440,17	119 785,45	88 365,26	65 690,65	134 805,43	185 476,10
Totaux	46 440,17	249 123,04	205 424,75	65 690,65	251 864,92	314 813,69
Résultats de clôture	/	202 682,87	139 734,10	/	/	62 948,77
Restes à réaliser			218 627,65	293 950,00	218 627,65	293 950,00
Totaux cumulés	46 440,17	249 123,04	424 052,40	359 640,65	470 492,57	608 763,69
Résultats définitifs 2017	/	202 682,87	64 411,75	/	/	138 271,12

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Jean-Claude BERNATEAU, président de séance ;
Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

↳ **Approuve** les comptes administratifs pour l'exercice 2017 du budget principal de la commune et des budgets annexes du centre de formation et de l'assainissement ;

↳ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 13-2018 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2017 : Budget principal de la commune

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 de la commune, approuvé précédemment, lors de cette même séance ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées	2 528 922.92 €
Dépenses réalisées	2 257 157.10 €
Résultat	271 765.82 €
<i>Excédent de 2016</i>	<i>1 189 374,45 €</i>
<i>Compte 002</i>	
<hr/>	
RESULTAT NET CUMULE	1 461 140.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	538 413.88 €
Dépenses réalisées	491 454.69 €
Résultat	46 959.19 €
<i>Résultat reporté de 2016</i>	<i>- 217 338.42 €</i>
<i>Compte 001</i>	
RESULTAT NET CUMULE (001)	- 170 379.23 €
Restes à réaliser 2017 en dépenses	- 570 988.37 €
Restes à réaliser 2017 en recettes	55 727 €
<hr/>	
TOTAL	- 685 640.60 €

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Décide** de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2018 de la commune, de la manière suivante :

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2017 est de **1 461 140.27 €**. Il est repris de la manière suivante :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement :	685 640.60 €
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté :	775 499.67 €
Soit un total de	1 461 140.27 €

☞ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 14-2018 / FINANCES LOCALES**Objet de la délibération : Affectation des résultats 2017 : budget annexe du centre de formation**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 du centre de formation, approuvé précédemment, lors de cette même séance ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées	13 670.28 €
Dépenses réalisées	84.48 €
Résultat	13 585.80 €
<i>Résultat reporté de 2016</i>	2 115.52 €
<i>Compte 002</i>	
RESULTAT NET CUMULE	15 701.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	0 €
Dépenses réalisées	0 €
Résultat	0 €
<i>Résultat reporté de 2016</i>	2 000 €
<i>Compte 001</i>	
RESULTAT NET CUMULE (001)	2 000 €
Restes à réaliser 2017 en dépenses	0 €
Restes à réaliser 2017 en recettes	0 €
TOTAL	2 000 €

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Décide** de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2018 du centre de formation, de la manière suivante :

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2017 est de **15 701.32 €**. Il est réparti de la manière suivante :

Compte 1068	Excédent de fonctionnement :	0 €
Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté :	15 701.32 €
Soit un total de		15 701.32 €

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 15-2018 / FINANCES LOCALES

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2017 : Budget annexe de l'assainissement

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget assainissement, approuvé précédemment, lors de cette même séance ;

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes réalisées	119 785.45 €
Dépenses réalisées	46 440.17 €
Résultat	73 345.28 €
<i>Résultat reporté de 2016</i>	<i>129 337.59 €</i>
<i>Compte 002</i>	

RESULTAT NET CUMULE **202 682.87 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	65 690.65 €
Dépenses réalisées	88 365.26 €
Résultat	- 22 674.61 €
<i>Résultat reporté de 2016</i>	<i>- 117 059.49 €</i>
<i>Compte 001</i>	

RESULTAT NET CUMULE (001) **- 139 734.10 €**

Restes à réaliser 2017 en dépenses	- 218 627.65 €
Restes à réaliser 2017 en recettes	293 950 €

TOTAL **- 64 411.75 €**

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Décide** de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2018 de l'assainissement, de la manière suivante :

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2017 est de **202 682.87 €**. Il est réparti de la manière suivante :

Compte 1068 Excédent d'exploitation :	64 411.75 €
Compte 002 Résultat d'exploitation reporté :	138 271.12 €
Soit un total de	202 682.87

☞ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 16-2018 / FINANCES LOCALES

Objet de la délibération : Dissolution du budget annexe de l'assainissement au 31 décembre 2017

Vu la délibération n° 2017084 du 28 septembre 2017 du conseil communautaire de la CCTPNTH favorable à la modification des statuts et à la prise de nouvelles compétences à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite au transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort au 1^{er} janvier 2018, le budget annexe communal de l'assainissement doit être dissout au 31 décembre 2017, et il doit être procédé à la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Approuve** la dissolution du budget annexe de l'assainissement au 31 décembre 2017, et la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune 2018.

☞ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 17-2018 / FINANCES LOCALES –FISCALITE

Objet de la délibération : Taux de la fiscalité locale pour l'année 2018

Monsieur le Maire indique que l'équilibre du budget ne nécessite pas l'augmentation des taux de fiscalité.

Monsieur le Maire propose ainsi de conserver les taux suivants :

Taxe d'habitation : **12,64 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **16,95 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **40,03%**

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Décide** de conserver les taux actuels, rappelés ci-dessus.

☞ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 18-2018 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

Objet de la délibération : Vote des budgets primitifs 2018 : budget principal de la commune et budget annexe du centre de formation.

Monsieur le Maire indique que, suite à la dissolution du budget annexe de l'assainissement, il est acté dans cette délibération la reprise des résultats du budget annexe de l'assainissement sur l'année 2017 par le budget principal 2018 de la commune. Ainsi, les comptes 1068 et 002 du budget principal de la commune sont modifiés par la reprise de résultats du compte administratif de l'assainissement 2017.

Les budgets primitifs de la commune et du centre de formation peuvent se résumer de la sorte pour l'année 2018.

Budget principal de la commune

Section de fonctionnement :

Dépenses : **3 685 332.04 €**

Recettes : **3 685 332.04 €**

Section d'investissement :

Dépenses : **1 967 687.54 €**

Recettes : **1 967 687.54 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 735 175.20 €

Chapitre 012 : Charges de personnel : 1 695 145 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 267 367 €

Chapitre 66 : Intérêts des emprunts : 0 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 500 €

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 31 362 €

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 80 000€

Total des opérations réelles : 2 809 549.20 €

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 864 520.84 €

Chapitre 042 : 11 262 €

Total de la section de fonctionnement - Dépenses : 3 685 332.04 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 20 000 €

Chapitre 70 : Produits des services : 184 800 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 2 314 086 €

Chapitre 74 : Dotations et participations : 272 776 €

Chapitre 75 : Produits divers de gestion courante : 53 221.60 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 2 000 €

Total des opérations réelles : 2 846 883.60 €

Compte 002 : Excédent reporté de 2017 : 838 448.44 €

Total de la section de fonctionnement - Recettes : 3 685 332.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Liste des restes à réaliser de 2017

Opération 160 « Poteaux incendie » : 3 113.63 €
 Opération 186 « Acquisition petit matériel » : 3 657.56 €
 Opération 189 « Grosses réparations de voirie » : 7 315.54 €
 Opération 193 « Equipement crèche » : 2 705.28 €
 Opération 196 « Travaux sur bâtiments communaux » : 4 080 €
 Opération 203 « Acquisitions foncières » : 3 312 €
 Opération 213 « Eclairage public » : 12 770.54 €
 Opération 218 « Centre municipal de santé » : 534 033.82 €

Reprise des résultats

Compte 001 déficit cumulé : 310 113.33 €
 Restes à réaliser (énumérés ci-dessus) : 570 988.37 €

Nouvelles prévisions

Article 168758 Remboursement du capital des autres dettes : 9 883.29 €

Opération 160 « Poteaux incendie » : 4 000 €
 Opération 186 « Acquisition petit matériel » : 46 575.17 €
 Opération 189 « Grosses réparations de voirie » : 112 337.40 €
 Opération 191 « Acquisition matériel informatique » : 16 294 €
 Opération 192 « Matériel roulant » : 8 000 €
 Opération 193 « Equipement crèche » : 34 970 €
 Opération 194 « Mobilier urbain » : 3 250 €
 Opération 195 « Signalisation » : 4 500 €
 Opération 196 « Travaux sur bâtiments communaux » : 756 587.98 €
 Opération 203 « Acquisitions foncières » : 1 188 €
 Opération 213 « Eclairage public » : 44 000 €
 Opération 214 « Plantation arbres » : 5 000 €
 Opération 218 « Maison médicale » : 40 000 €

Total de la section d'investissement – Dépenses : 1 967 687.54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Compte 1068 « affectation du résultat » : 825 374.70 €
 Restes à réaliser Subventions en attente de versement: 37 500 € (subvention du Conseil général au titre du contrat d'objectifs : Vestiaires du stade) + Subvention Conseil général (travaux dans les écoles – contrat d'objectifs) 18 227 € = 55 727 €
 FCTVA : 70 000 €
 Taxe d'Aménagement : 1 000 €
 Subvention CAF pour sol amortissant de la crèche et le plan à langer : 24 803 €
 DETR pour le Centre Municipal de Santé : 115 000 €
 Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 864 520.84 €
 Article 2804182 – 40 : 11 262 €

Total de la section d'investissement – Recettes : 1 967 687.54 €

Budget annexe du Centre de formation

Section de fonctionnement :

Dépenses : 29 371.60 €

Recettes : 29 371.60 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 000 €

Recettes : 2 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre 11 : Charges à caractère général : 1 150 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 28 221.60 €

Total des opérations réelles : 29 371.60 €

Total de la section de fonctionnement – Dépenses : 29 371.60 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Compte 002 Excédent reporté : 15 701.32 €

Chapitre 75 : Produits divers de gestion courante : 13 670.28 €

Total de la section de fonctionnement - Recettes : 29 371.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Nouvelles prévisions

Article 2158 « Autres installation, matériel et outillage » : 2 000 €

Total de la section d'investissement – Dépenses : 2 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Reprise des résultats

Compte 001 résultat reporté : 2 000 €

Total de la section d'investissement – Recettes : 2 000 €

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 19-2018 / FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS

Objet de la délibération : Demandes de subvention : voyages scolaires

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que cinq élèves originaires du Lardin Saint-Lazare vont participer à des voyages scolaires organisés par le lycée Saint Exupéry de Terrasson.

Il s'agit d'un voyage scolaire à Londres du 25 au 30 mars 2018 et d'un voyage en Espagne du 26 au 30 mars 2018.

Il est proposé d'attribuer 50 euros à chaque élève, sous réserve que l'élève ait bien participé au voyage.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

- ✚ **Accepte** d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 euros pour chacun de ces cinq élèves originaires du Lardin Saint-Lazare ;
- ✚ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 20-2018 / FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS

Objet de la délibération : Acceptation d'une donation du Tennis Club Lardinois à la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Tennis Club Lardinois fait une donation de 492.62 euros à la bibliothèque municipale.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

- ✚ **Accepte** cette donation du Tennis Club Lardinois, d'un montant de 492.62 euros, à la bibliothèque municipale ;
- ✚ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 21-2018 / COMMANDE PUBLIQUE

Objet de la délibération : Demande d'éclairage public sur la rue Fernand Christoflour

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée son accord afin de solliciter le Syndicat Départemental d'Energies pour que la commune du Lardin Saint-Lazare soit inscrite dans le prochain programme d'éclairage public pour la rue Fernand Christoflour.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

- ✚ **Sollicite** le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de

l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement, à savoir le programme d'éclairage public de la rue Fernand Christoflour ;

☞ **Décide** de confier le projet au SDE 24,

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 22-2018 / URBANISME

Objet de la délibération : Convention pour l'instruction des actes d'urbanisme par la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Monsieur le Président de la Communauté de communes a modifié, par la délibération du Conseil communautaire n° 2018/004/1.4 du 29 janvier 2018, les conventions qui lient les communes à ce service, afin d'y intégrer :

- L'instruction des demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public,

- La transmission des pièces complémentaires, notamment à la DDT,

- La délégation de signature aux agents du service instructeur pour les courriers d'échanges : lettre majorant les délais d'instruction, lettre de demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés, lettre de demande d'exemplaires complémentaires.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort pour l'instruction des demandes d'autorisation relatives à l'occupation du sol ;

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 23-2018 / ENVIRONNEMENT

Objet de la délibération : Eradication des luminaires boules par des luminaires LED

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de remplacer les luminaires « boules » sur la commune par des luminaires LED, la commune ayant répondu en 2016 à l'appel à candidature lancé par le SDE 24.

Cette opération bénéficiera des participations du SDE 24 et de l'Etat à hauteur minimum de 65 % du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire propose d'engager la commune dans le programme de remplacement des luminaires boules proposé par le SDE 24.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

☞ **Sollicite** le SDE 24 afin d'engager les études techniques relatives à notre demande,

☞ **Décide** de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,

☞ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**Délibération n° 24-2018 / FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES****Objet de la délibération : Amortissement du fonds de concours versé au SDIS**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la commune participe financièrement aux travaux de rénovation du Centre de secours du Lardin Saint-Lazare.

S'agissant d'un fond de concours, il convient de l'amortir sur le budget principal de la commune.

Monsieur le Maire propose d'amortir les dépenses correspondantes sur un an.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,**

- ↙ **Accepte** d'amortir le fonds de concours versé au SDIS sur une durée d'un an ;
- ↙ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 45.